



Le Chavannus

notre journal – votre actualité – des textes – notre histoire

ÉDITORIAL

Pour beaucoup d'entre nous, l'automne est associé au déclin et à la morosité. Il est difficile de croire que, jusqu'au XIII^{ème} siècle, il était pour les romains synonyme des mots «croître», «augmenter», en référence à une saison où la nature récompensait les hommes et les femmes pour leur dur labeur de la terre au printemps, en leur donnant fruits et légumes en abondance.

Il faut dire que le mois de septembre, avec ses baisses soudaines de température, ses jardins endormis et sa rentrée sociale et scolaire qui signe la reprise du train-train quotidien, favorise cette impression. De surcroît, l'actualité du moment que dévoilent nos journaux et la télévision nous rappelle que les temps sont incertains même si, dans le même temps, elle nous permet de réaliser que nous sommes moins à plaindre que d'autres.

Que faire? Prétendre que tout va bien et appliquer la politique de l'autruche ou bien oublier de vivre et d'être heureux parce que le monde ne va pas très bien? Entre ces deux extrêmes la solution réside dans un juste milieu que chacun et chacune trouvera adapté à ses doutes, ses interrogations et ses convictions.

Ce numéro du Chavannus, fidèle à la tradition, vous livre l'actualité de notre commune. Vous y trouverez des rubriques variées qui s'adressent à tous, y compris à nos jeunes lecteurs. Bonne lecture à tous et merci pour votre fidélité!

Tout comme les autres saisons dont la nature nous fait grâce, l'automne recèle de mille attraits qui méritent notre reconnaissance parce qu'ils nous incitent au bonheur. Ces palettes de couleurs rouge écarlate et jaune époustouffant qu'offrent nos bois. Ces champignons odorants et goûteux. Ces citrouilles et autres légumes qui se mutent en potages et gratins délicieux. La montagne majestueuse qui revêt son manteau neigeux et les 60 minutes de bonus sommeil offertes par le changement d'heure en octobre.

Après la canicule de l'été, célébrons l'automne comme il se doit!!!!

la rédaction



CELA ARRIVERA DEMAIN

- 9 au 26 octobre** Vacances d'automne
- 18 octobre** Élections fédérales
- 7 novembre** Troc de Chavannes
- 9 novembre** Soirée information
élections nouvelle législature
- 12 mars 2016** Troc de printemps
- 19 mars 2016** Carnaval - 2^e édition

L'automne - 23 septembre à 10h21



SOMMAIRE

- Page 2-3 Conseil communal - Municipalité
- Page 4-5 Chantiers
- Page 6 1^{er} août - La Chavannaise
- Page 7 Le voyage de l'arbre
- Page 8 Jeu vidéo
- Page 9 Le Troc a 40 ans
- Page 10 Jardins
- Page 11 Chronique immobile - Il y a 50 ans
- Page 12 Lieux croisés (réponses)

CONSEIL COMMUNAL

Séance du 26 juin 2015

Comptes 2014 : ceux-ci bouclent avec un bénéfice d'environ CHF 105'000.-. Les bons résultats, dus notamment à une augmentation des rentrées fiscales, ont permis d'amortir plusieurs préavis.

Préavis 4/15 : Dissolution de l'EIDM (Entente Intercommunale pour la Déshydratation Mécanique des boues d'épuration). L'EIDM a cessé son activité suite à la mise en service de la station d'épuration intercommunale. Accepté à l'unanimité.

Préavis 5/15 : Demande de crédit extrabudgétaire de CHF 19'351.- comme participation à l'assainissement et à l'amélioration de la butte pare-balles du stand de tir de Terre Sainte. Ces travaux seront entrepris afin de répondre aux exigences de la Loi fédérale sur la protection de l'environnement et l'Ordonnance fédérale sur les sites contaminés. Accepté à l'unanimité.

Préavis 6/15 : Demande de crédit de CHF 420'000.- pour la transformation des locaux de l'ancienne poste et de la salle Bellevue, représentant le 50% du coût total. Deux appartements seront créés dans l'ancienne poste, un dans l'actuelle salle Bellevue, cette dernière étant déplacée dans l'ancien garage de la Poste. Ce préavis est accepté par 24 oui et 1 abstention.

Nominations : J.Köhli est réélu Président du Conseil communal. S.Borella est réélu Vice-président. Scrutatrices : C.Jones et F.Wermeille. Scrutatrices suppléantes : N.Bornet et J.Rios.

Communications de la Municipalité :

- a) L'éclairage des arrêts de bus sur la route de Divonne sera réalisé lorsque les travaux seront terminés;
- b) Le projet de la paroi anti-bruit a pris du retard. Le quartier des Champs Blancs ayant été construit après le 1er janvier 1985, la loi ne prévoit pas l'installation de mesures d'assainissement du bruit. Un changement du revêtement est toutefois prévu pour 2017 ou 2018;
- c) Suite au refus du préavis 2/15 (travaux sur la ligne de bus Gex-Divonne-Coppet), la Municipalité a rencontré la Conseillère d'Etat N.Gorrite et différents responsables du Canton en charge de la mobilité et des routes. Le Canton tient à l'aménagement de cette ligne de bus et est prêt à faire des efforts. Un nouveau préavis sera présenté au Conseil communal d'ici fin août;
- d) G.Thévoz indique que les huit classes de l'école seront désormais occupées dès la rentrée prochaine, ce qui compliquera la gestion de l'UAPE vu l'augmentation des demandes.

Propositions individuelles :

K.Meyer donne un compte-rendu de la dernière séance de l'AJET.

Séance du 24 août 2015

Préavis 7/15 : Demande de crédit de CHF 476'829.03 pour des travaux routiers au village et à la douane ainsi que le remplacement du collecteur EC 'douane'. En présence d'un des responsables de la DGMR (Direction générale de la mobilité et des routes), le débat fut intense et les questions fort nombreuses ! Ce préavis est accepté par 18 oui, 4 non et 2 abstentions.

Une motion est déposée par Y.Breccolini pour la réalisation du trottoir entre le giratoire de la Sallivaz et la douane. Un préavis sera dès lors présenté par la Municipalité lors du prochain Conseil, le 30 septembre.

Communications de la Municipalité :

- a) Des ASP (assistants de la sécurité publique) sont désormais actifs sur le territoire communal.
- b) Les travaux de l'ancien bâtiment poste-banque ont débuté.

MUNICIPALITÉ



Poste de gendarmerie mobile

Depuis le 1er août dernier, la gendarmerie offre un nouveau service aux communes ne disposant pas d'un poste de police fixe : un fourgon mobile permettant de déposer une plainte pénale ou remplir un formulaire sans avoir à se déplacer à Nyon. Il s'agit d'un vrai poste de police avec deux ou trois gendarmes à disposition de la population.

Ce poste mobile sera présent sur le territoire de notre commune deux après-midis durant le mois prochain : mardi 6 et mardi 20 octobre. Il sera stationné dans le parking de la salle communale.

En lien, un article paru récemment dans le quotidien 24 Heures :

<http://www.24heures.newsnetz.ch/vaud-regions/Un-poste-de-gendarmerie-mobile-et-de-proximite-sillonnera-le-canton/story/10150808>

Soirée d'information sur les élections communales / législature 2016 - 2021

Cette soirée aura lieu à la Salle communale et permettra à toute personne intéressée de se renseigner à propos des élections communales qui se dérouleront au début de l'année prochaine.

N'hésitez pas à venir poser toutes vos questions à ce propos !



INFORMATION AMIANTE

Travaux de maintenance, transformation ou rénovation

Des précautions à prendre sont nécessaires en cas de travaux de maintenance, transformation ou rénovation même si ces travaux ne sont pas soumis à une autorisation de construire. Les éléments ci-dessous sont repris du site Internet de la Confédération. Des brochures et feuilles d'instructions sont disponibles sur ce site.

Tout bâtiment construit avant 1991 peut contenir des matériaux contenant de l'amiante. Toute intervention sur ces matériaux peut donc représenter un risque d'exposition à l'amiante. Chaque action mécanique est dangereuse parce que l'objet poncé, percé, fraisé, brisé ou scié peut libérer de grandes quantités d'amiante. Par contre, la plupart des produits de construction ne représentent qu'un risque minime s'ils sont utilisés normalement. Ainsi les produits en fibrociment qui renferment de l'amiante (p. ex., les grandes plaques de construction, l'ardoise utilisée pour les toits et les façades ou les panneaux ondulés) sont inoffensifs aussi longtemps qu'ils ne sont pas travaillés.

Certains éléments sont problématiques, notamment les isolations en amiante floqué, les isolations en carton d'amiante fixées sous les rebords de fenêtres ou derrière les radiateurs ainsi que les garnitures ignifuges des portes. Dans ces cas, la moindre manipulation peut contaminer l'air ambiant.

Propriétaires : prudence lors de rénovations

Les propriétaires sont responsables de la sécurité et de l'état sanitaire de leurs bâtiments. Si l'un d'eux est susceptible de contenir de l'amiante, il faudrait procéder aux vérifications correspondantes avant d'entamer des rénovations ou de confier des travaux à des artisans.

Il convient de prendre des mesures de protection lors de toute action entreprise sur des produits de construction contenant de l'amiante, même s'il s'agit de petites réparations ou de travaux de maintenance. Il est souvent nécessaire de faire appel à des entreprises spécialisées dans les travaux d'assainissement.

Des vérifications faites bien à l'avance, même si aucune rénovation immédiate n'est prévue, permettent non seulement de mieux planifier des rénovations futures, mais également de détecter les risques pris par les habitants et de prendre les mesures adéquates.

En cas de soupçon précis, il convient souvent de procéder à une analyse de matériaux dans un laboratoire spécialisé.

Liens utiles

- Office fédéral de la santé publique (OFSP) - Amiante :

<http://www.bag.admin.ch/themen/chemikalien/00228/00504/?lang=fr>

- Forum amiante suisse :

<http://www.forum-amiante.ch/>

- Ordonnance 832.311.141 (sécurité et protection de la santé des travailleurs dans les travaux de construction)

http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/territoire/construction/batiments_publics/dossiers/amiante/Ordonnance_832.311.141.pdf

CHANTIER DE L'AUBERGE

Les travaux se poursuivent pour notre auberge, qui n'a plus guère que les murs !! Une nouvelle partie est excavée côté Jura pour y abriter des locaux techniques, chambre froide et accès à la cave actuelle.



CHANTIER DE LA VOIRIE

Les murs de notre future voirie sortent de terre.



CHANTIER DE L'ANCIENNE POSTE

Ce chantier a également démarré et ce bâtiment offrira trois appartements supplémentaires.

GIRATOIRE DE LA SALLIVAZ

Après de longs mois, le giratoire va définitivement changer d'apparence.



1^{ER} AOÛT

Une habitante de notre village a accepté de lire quelques extraits du pacte de 1291, lors de la partie officielle de la fête du 1^{er} août. Malgré la barrière de la langue, cette expérience l'a poussée à vous faire partager quelques réflexions.

«Le Pacte de 1291, l'entraide et la rex publica (chose publique)»

C'était en fait la première fois que je m'apprêtais à lire Le Pacte. C'était au début du mois de juillet cette année. Quelle stupeur.

La primauté de l'entraide et de la chose publique, la rex publica, dans le sens étymologique le plus fidèle, y sont contemplées. Je m'y suis retrouvée et je me suis sentie profondément émue.

Je crois que Le Pacte c'est un peu un appel à ne pas oublier, mais aussi un appel qui se renouvelle : l'entraide entre les communautés d'ici et d'ailleurs, entre les hommes et les femmes des vallées et j'y ajouterais des plaines et d'au-delà des mers.

Quand je descends dans le texte, j'y ai aussi trouvé la bonne et la mauvaise foi, qui se côtoient comme dans la vie, pour chacun et chacune de nous. C'est un appel aussi à l'action, au devoir que chacun de nous a de faire respecter la chose publique d'ici et de maintenant. Finalement, c'est un appel à la faculté que chacun de nous a, et peut assumer, vers une attitude active d'entraide pour ici et ailleurs et pour maintenant.

AGT



LA CHAVANNAISE - 6 septembre 2015

Lors de cette 5^{ème} édition, nous avons collaboré avec Datasport pour les inscriptions ainsi que le chronométrage. Par conséquent, notre course a non seulement gagné en visibilité mais aussi en affluence. Ainsi, le nombre de participantes féminines ainsi que le nombre total de coureurs (300) ont augmenté !

Le point culminant de cette course est sans aucun doute le défi homme-femme où la gente féminine part avec un 1,5km d'avance sur les hommes. Cette année, c'est encore une femme qui a remporté le défi, Nisa Camelo, qui a parcouru les 8,5km en 32 minutes suivi de Nuno Couto. Ensuite, les courses des jeunes et celle des parents-enfants sont toujours palpitantes surtout pour les parents !

Après l'effort, le réconfort. A la fin, la paëlla géante ravit petits, déjà tout contents avec leurs belles médailles autour du coup, et grands, qui portent fièrement le t-shirt souvenir à l'effigie du club.

Bien sûr, nous tenons à remercier chaleureusement la commune de Chavannes de Bogis ainsi que les nombreux sponsors locaux et régionaux qui ont contribué à la réalisation de ce bel événement populaire!



LE VOYAGE DE L'ARBRE DU GIRATOIRE

Eh bien voilà, en ce jour de l'an de grâce 2015, le 14 du mois de septembre du calendrier chrétien, c'est le début pour notre village de l'ère du transport collectif. A 14h15, j'ai assisté au déplacement de notre arbre sis au rond-point de la Sallivaz vers son nouveau port d'attache.

Ce matin-là, je pris ma voiture pour me rendre dans une grande enseigne du village, ayant la flemme de me déplacer en vélo. Quelle ne fût pas ma surprise de voir le rond-point de la Sallivaz nu comme un ver, avec en son centre notre arbre faisant triste figure. N'ayant pas le réflexe d'immortaliser ce tableau, je continuai mon chemin.

Et puis, cet après-midi-là, à cette heure-là, je dus me déplacer et j'assistai au transfert de notre arbre. Etant la seule témoin, je me gare, mets mes signofiles, prends mon natel et cours faire des photos. La première, je râle : je suis en contre-jour. La seconde, je peste : j'ai un mauvais angle. Là, un employé me propose d'arrêter l'engin afin que je puisse faire Ma photo. Non merci, continuez, ne vous occupez pas de moi. Dix photos plus tard, je cours vers le rond-point, me plante au milieu de la chaussée, arrête la circulation et prends des photos (à l'arrache diraient mes enfants). Je remercie les conducteurs hilares et repars vers ma voiture et ma vie.

Maintenant, assise dans mon salon, je visionne mes photos et un comble : avoir coupé la tête d'un arbre déraciné ; je ne suis décidément pas au top avec cette fonction. Mais qu'à cela ne tienne, j'étais là et je vous fais partager ma résignation.

Lorsque vous irez à la place de jeu, allez rendre visite à notre arbre, qui en a vu de toutes les couleurs ; entre les conducteurs prenant le rond-point à contre-sens pour aller plus vite, les conducteurs qui vous coupent la priorité et même une fusillade. Espérons que sa nouvelle vie soit plus calme.

Karla Meyer



JEU VIDÉO

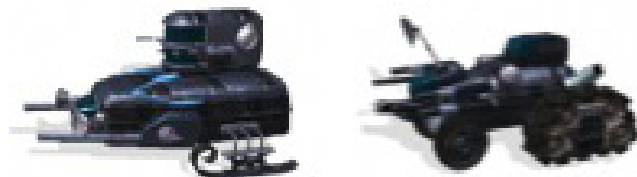
Quel que soit votre âge, vos origines ou votre éducation, vous avez sûrement tous entendu parler des jeux Sims et compagnie ! Ces jeux de « simulations » de vie et de gérance de ville. Soit vous y jouez un, ou plusieurs, personnages qui déménagent dans une nouvelle ville, soit vous y jouez un maire et vous construisez votre cité, soit vous jouez toute autre chose dans toutes sortes d'aventures. Ce qu'on retenait (et que l'on retient encore aujourd'hui), c'est la liberté de création quasiment illimitée. Eh bien, il y a deçà quelques années, leur créateur Will Wright et la société Electronic Arts, ont créé un jeu qui allait encore plus loin sur le thème qu'ils connaissent bien. Un jeu à la « Il était une fois la vie », où vous partez de rien du tout jusqu'à la conquête de l'espace en pyjamas ! Et aujourd'hui, je vais vous parler de ce jeu : Spore.

Comme dit plus haut, nous partons de rien du tout à l'espace. L'histoire se découpe en cinq grandes parties : la Phase Cellulaire, la Phase Créature, la Phase Tribu, la Phase Civilisation et la Phase Espace.



Evolution de la créature Teken de la cellule à la Tribu.

Votre but est d'évoluer et de devenir le seul maître de l'univers, la seule espèce dominante (ce qui, écosystème parlant, n'est guère une bonne idée, mais nous sommes dans un jeu après tout). Toutes vos actions décideront de votre futur, de vos capacités, voir de vos éléments d'évolutions. Et comme tous les jeux d'EA et de Will Wright, la création n'est limitée que par votre propre imagination !



Véhicule aquatique et roulant de la race Teken phase Civilisation.

Les points que je trouve les plus intéressants dans ce jeu sont justement la création de créatures, disponible même hors histoire, la Phase Créature qui est remplie d'actions, et la Phase Civilisation, assez simples selon vos habitudes.

Les points un peu moins bon sont, par exemple, l'inscription obligatoire à EA pour pouvoir jouer. Le fait de ne pas pouvoir changer les touches pour avancer est quand même pénalisant, puisqu'ils se sont basés sur un clavier azerty, donc un clavier français.

Voilà donc tout ce que j'avais à dire sur ce jeu !

Alors, jouez, évoluez, créez !

Virginie Meyer

LE TROC DE CHAVANNES-DE-BOGIS A 40 ANS !

Entretien avec Tania Reymond, co-responsable dans l'organisation du Troc de Chavannes-de-Bogis

Le Chavannus : Avez-vous toujours organisé le Troc à Chavannes-de-Bogis deux fois par année ?

Tania Reymond : Non. Jusqu'en automne 1994, le Troc était organisé à Crassier. Dès le départ il y a eu deux rendez-vous : au printemps et à l'automne et il y a eu d'autres responsables avant moi.

LC : Combien êtes-vous pour préparer ces deux rendez-vous ?

TR : Nous sommes entre 25 et 30 bénévoles pour gérer la salle. Depuis 2012, nous avons un staff pour la circulation et le parking, du fait du succès du Troc. J'en profite pour les remercier toutes et tous.

LC : Comment recrutez-vous les bénévoles ?

TR : Par le bouche à oreille essentiellement. Lors de proposition spontanée, nous établissons une liste d'attente.

LC : Quelle est la fréquentation du Troc ?

TR : Nous avons en moyenne 250 acheteurs (et beaucoup plus de visiteurs !) au printemps et 300 en automne. Au printemps, environ 150 personnes déposent quelques 4'700 pièces. En automne, cela peut aller jusqu'à 240 personnes pour 6'700 pièces, pour le record.

Réception

Vendredi 6 novembre

18h30-19h30

Samedi 7 novembre

9h00-10h30

TROC

40 ans

Chavannes-de-Bogis

(Salle communale)

Restitution

Samedi 7 novembre

18h00-18h30

ATTENTION: max. 20 articles, propres et en excellent état, par personne présente. Tout article taché, démodé ou trop cher sera refusé.

Les articles doivent être munis d'une **étiquette volante cartonnée de 5 x 7 cm, solidement attachée**. Exemple :

M. Dupont

Veste fille rouge
T. 140

Prix 15,--

Veuillez ficeler les livres, jeux et puzzles et coller votre n° de tél. sur ces articles.

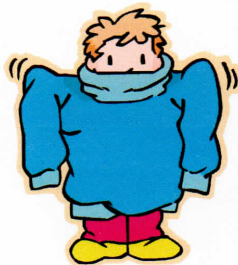
☎ 022.340.09.07 / 077.413.73.72

✉ trocchavannes@gmail.com

Vente

Samedi 7 novembre 2015

13h00 à 15h00



Livres et DVD enfants, jouets (ni K7 vidéo ni peluches), articles de sports d'hiver.

Enfants: vêtements de saison t. 92 à ados

Adultes: habits de sport et de maternité.

Toutes les affaires invendues sont à reprendre. Le 10% sera prélevé sur les articles vendus pour couvrir nos frais et faire un don.

Les articles et l'argent non retirés à 18h30 deviendront la propriété du troc.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégâts.

LA CHARTE DES JARDINS

Pourquoi une Charte des Jardins ?

Les lieux favorables à la petite faune se raréfient, notamment parce que les coins de nature situés entre les zones habitées et les zones cultivées régressent sous la pression de l'urbanisation. La parcellisation des grandes propriétés provoque la disparition des haies sauvages, des vieux arbres, des prairies rarement tondues et des tas de branches et de pierres si importants pour la survie et la reproduction des petits animaux.

On assiste à une « dénaturation » par excès d'aménagement : gazon entretenu jusqu'aux limites de propriété, haies exotiques, massifs de plantes non indigènes qui donnent trop peu de fruits pour nourrir la faune, terrains débarrassés de la moindre branche, feuilles et herbes mortes, éclairage nocturne, usage immodéré des herbicides et pesticides, les dalles et les rosiers, etc...

La Charte des Jardins peut s'appliquer sur n'importe quel terrain, petit ou grand, anciennement ou nouvellement planté, jardin de maison individuelle, espace vert entourant un immeuble, parc d'institution ou d'école, terrasse arborisée. Dans l'idéal, La Charte doit se développer au niveau d'une rue, d'un quartier ou de toute une commune, afin de créer des réseaux de parcelles contigües, offrant des passages sécurisés aux petits animaux.

Cependant, la Charte des Jardins n'est ni une liste d'exigences à remplir pour obtenir un label, ni un document juridique : en la signant, on s'engage moralement à en suivre les principes.

Sur le site www.charte-des-jardins.ch, ou www.energie-environnement.ch, on trouve tous les documents et renseignements nécessaires : chartes en plusieurs langues, logos, étiquettes spéciales pour plantes, etc.



LA MOBILITÉ IMMOBILE

Lorsque vous prenez un avion à bas-coût pour Bakou ou ailleurs, vous allez passer pas mal de temps dans les aéroports : vous présenter une heure avant le décollage, attendre, passer la douane, passer des portiques, attendre le décollage en regardant un personnel de bord souriant qui vous infantilise en mimant ce que vous ferez dans le noir et la fumée d'un potentiel accident. C'est une expérience très profitable avant de s'inscrire à l'école du Zen.

Ne vous est-il jamais arrivé de patienter au supermarché dans la mauvaise file, celle où la personne qui vous précède a un article sans mention du prix et une carte Minulus périmée depuis trois jours ? C'est un des stages de l'école de patience.

On apprend assez vite que, même si un enfant apprend à marcher à une année, il mettra vingt-cinq ans avant de trouver la porte lui permettant de quitter le cocon familial. C'est l'école des parents qui nous apprend à rester calme et à prendre notre temps.

La saison du ski va recommencer et avec elle son cortège de files d'attentes, tant sur les routes qu'au bas des pistes. Les seuls bancomats disponibles sont soit en panne, soit vides, les autres débordent de clients attendant leur tour. Nous vivons dans une société où nous sommes contraints de 'perdre' du temps à de nombreuses occasions et dans des lieux fort divers. Mettre vingt-cinq minutes en bus pour aller de la Châtaigneraie au centre de notre village ou ne pas pouvoir 'sortir' des Champs Blancs, n'est pas acceptable. Attendons (une fois de plus !) de voir si les remèdes du Docteur Canton seront efficaces !

Prendre son mal en patience. Les problèmes de circulation à travers notre village et le pont de l'autoroute ne vont pas être résolus d'un coup de baguette magique. Des travaux sont entrepris, qui devraient améliorer la situation. L'avenir le dira, évidemment. Mais attention, le propre de l'avenir est que nous devons toujours l'attendre ...

alain barraud



C'ÉTAIT HIER - IL Y A CINQUANTE ANS

Séance de Municipalité du 1er octobre 1965 :

- Le Département de l'Instruction Publique (DIP) confirme la nomination de Mlle Vuagniaux au poste d'institutrice primaire.
- Décompte de benzine du 1er semestre : la station Gonthier doit verser CHF 801.10 .
- Un habitant demande la suppression du fumier et de la fosse à purin jouxtant sa maison ; il a fait constater à M. le Syndic la flaque de purin à côté de sa maison. La Municipalité demandera à son voisin de supprimer cette cause de querelle puisque celui-ci n'a plus de troupeau !
- En vue d'une planification postale systématique et à long terme, les PTT demandent de répondre à leur questionnaire concernant le développement de notre commune, ... et cela jusqu'à l'an 2000 !!
- Lors de la mise à l'enquête de silos à fourrages, il est demandé que cette construction soit conforme aux lois actuelles et que ces silos ne contiennent que du maïs à l'exclusion de toute autre matière vu la proximité immédiate de chambres à coucher.

Séance du 15 octobre 1965 :

- Stand de tir de Coppet : des modifications sont à réaliser et les communes sont solidaires des coûts engendrés.
- Les plans des nouveaux chemins communaux (après les remaniements) sont déposés jusqu'au 22 octobre. Le coût des travaux projetés pour le Syndicat est de CHF 1'100'000.- ; la part de la commune ne pourrait être que de CHF 50'000.- . Le Conseil Général devra se prononcer. Suite à ces remaniements, la commune aura 164'000 m², alors qu'elle n'avait que 161'000 m² auparavant.

le liseur d'encres passées

